

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 299**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

---

**OBJET**

Commune des Baux-de-Provence - Contrat Départemental de Développement et  
d'Aménagement 2015/2020 - Tranche 2016

---

**Direction de la Vie Locale  
Service des communes  
139.35**

## **PRESENTATION**

Par décision du 2 octobre 2015, la Commission Permanente du Conseil Départemental s'est prononcée favorablement sur la passation d'un Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2015/2020 avec la commune des Baux-de-Provence pour la réalisation d'un programme de travaux, dont le montant global s'élève à 4.200.000 €HT pour une subvention totale de 2.520.000 €

A ce titre, la première tranche de ce programme 2015 a fait l'objet d'une subvention de 485.888 € pour un programme de travaux de 809.814 € HT, lors de la Commission Permanente du 2 octobre 2015.

## **CONSISTANCE ET FINANCEMENT DU PROJET**

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation les opérations envisagées par la commune des Baux-de-Provence dans le cadre de la tranche 2016 de son Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2015/2020 faisant apparaître des modifications par rapport aux prévisions votées lors de la tranche 2015, à savoir :

- la diminution de la dépense subventionnable de l'opération « requalification du complexe Country et de ses abords »,
- l'augmentation de la dépense subventionnable de l'opération « étude de la gestion des flux de circulation et de la problématique du stationnement » inscrite au titre de la tranche 2016.

Ces modifications sont sans incidence sur l'économie générale du contrat. Toutefois, elles conduisent à un rééquilibrage des affectations présentées, en fin de rapport, dans le tableau financier.

Les projets inscrits à la tranche 2016 du contrat sont les suivants :

- **REQUALIFICATION DES RUES ET RESEAUX DE LA CITE MEDIEVALE**

La commune envisage la requalification complète des rues de la cité médiévale. L'objectif visé est de tirer parti du mauvais état du revêtement pavé actuel, dû à la fréquentation très importante du site, pour restructurer celui-ci de telle sorte à remettre en évidence le passé architectural de la cité.

Cette restauration permettra aussi bien aux Baussencs qu'aux nombreux visiteurs de retrouver les volumes historiques de la cité médiévale.

Les travaux consisteront à :

- déposer le revêtement pavé actuel avec un réemploi partiel,
- utiliser un béton désactivé en cohérence avec la requalification récente de l'esplanade,
- réaliser des pas d'âne afin de faciliter le cheminement piétonnier.

Le coût de cette opération, prévue de 2016 à 2019, est estimé à 900.000 € HT, dont 200.000 €HT au titre de la tranche 2016.

Le projet ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention départementale pourrait s'élever à 540.000 € dont 120.000 € pour la tranche 2016.

- **ETUDES DE LA GESTION DES FLUX DE CIRCULATION ET DE LA PROBLEMATIQUE DU STATIONNEMENT**

L'affluence touristique, en perpétuelle progression, pose des problèmes de qualité d'accueil et de sécurité induits par le stationnement anarchique, la commune ne disposant plus de parcs de stationnement suffisants (fréquentation actuelle trois fois supérieure à sa capacité d'accueil).

La première phase d'étude a permis de poser un diagnostic qui a abouti à des propositions d'actions efficaces et compatibles avec les contraintes environnementales. Cette étude répondait aux objectifs de la commune de prendre en compte la problématique touristique et urbaine, ainsi que les caractéristiques propres à chaque site. Les principes directeurs étaient l'insertion des zones de stationnement proposées dans les sites remarquables et l'organisation des cheminements piétonniers depuis les zones de stationnement périphériques jusqu'aux sites touristiques.

La deuxième phase d'étude aura pour finalité, la mise en place d'une stratégie d'aménagement qui permettra la mise en œuvre d'un projet de gestion de la fréquentation des différents sites touristiques. La commune a fait l'acquisition de réserves foncières en vue de l'aménagement de parcs de stationnement paysagers temporaires.

Le coût de cette opération, prévue en 2015 et 2016, s'élève à 390.000 € HT, dont 240.000 €HT au titre de la tranche 2016.

Le projet ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention départementale pourrait s'élever à 234.000 € dont 144.000 € pour la tranche 2016.

- **REQUALIFICATION ET MISE AUX NORMES DE BATIMENTS ADMINISTRATIFS ET CULTURELS**

La commune envisage de réhabiliter différents bâtiments communaux classés :

- l'Hôtel de Manville qui regroupe les services administratifs de la mairie et une galerie d'expositions,
- les galeries de la Cure et de la Chapelle des Pénitents.

Le programme de travaux comprend :

- l'installation d'une isolation thermique,
- la restauration de vitraux,

- la rénovation des menuiseries extérieures,
- le remplacement des réseaux électriques, des éclairages et des chauffages,
- l'intégration de réseaux informatique et téléphonique,
- la restauration des sols.

Le coût de cette opération, prévue de 2016 à 2020, s'élève à 950.000 € HT, dont 150.000 €HT au titre de la tranche 2016.

Le projet ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention départementale pourrait s'élever à 570.000 €, dont 90.000 € pour la tranche 2016.

---oOo---

Ainsi, le montant total des opérations de la tranche 2016 du contrat 2015/2020 s'élève à 590.000 €HT, réparti comme suit :

- Etudes flux de circulation et stationnement .....240.000 €HT
- Travaux bâtiments administratifs et culturels ..... 150.000 €HT
- Travaux rues et réseaux de la cité .....200.000 €HT

TOTAL .....590.000 €H.T

L'échéancier est le suivant :

- 2015 : 809.814 €HT
- 2016 : 590.000 €HT
- 2017 : 700.000 €HT
- 2018 : 700.000 €HT
- 2019 : 700.000 €HT
- 2020 : 700.186 €HT

La participation du Conseil Départemental pourrait être fixée à 354.000 € pour la tranche 2016, selon le détail indiqué en annexe 1.

## PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir :

- allouer à la commune des Baux-de-Provence, au titre des Contrats Départementaux de Développement et d'Aménagement, une subvention totale de 354.000 € pour la tranche 2016 dont la dépense subventionnable globale s'élève à 590.000 € HT, conformément à l'annexe 1,
- m'autoriser à signer avec la commune des Baux-de-Provence, la convention de partenariat avenant n° 1 au Contrat Départemental, définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle type prévu à cet effet.
- d'approuver les montants d'affectations et leurs modifications, comme indiqué ci-dessous :

		Montant de l'AP en M52	Total affecté à ce jour en M52	Montant de la nouvelle affectation
AP	2015 – 10127U	151 056 348 €	151 056 348 €	0 €
Détail nouvelle affectation				
OPERATION	201510127			
<b>dont IB</b>	204.71.204141	2 399 412 €	2 399 412 €	144 000 €
	204.71.204142	148 656 936 €	148 656 936 €	-144 000 €
Date de la dernière Commission Permanente ayant voté une affectation sur cette AP : 21/10/2016				
N° des délibérations concernées : 171.				

Cette action s'inscrit dans l'enveloppe globale de 2.520.000 € engagée au chapitre 204 sur l'AP 2015-10127U au profit de la commune des Baux-de-Provence, en application de la délibération n° 227 du 2 octobre 2015.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

